



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Politique de la defense

Question au Gouvernement n° 1689

Texte de la question

M. le president. La parole est a M. Jacques Boyon.

M. Jacques Boyon. Monsieur le president, monsieur le Premier ministre, mes chers collegues, les relations entre la France et l'OTAN ont toujours ete un point essentiel de la politique exterieure et de la politique de defense de la France, et, depuis le retrait de la France du dispositif integre militaire a l'initiative du general de Gaulle, dont nous nous rappelons tres bien le raisonnement qui l'a conduit a cette decision, nous sommes tres attentifs a l'evolution de ces relations.

Nous avons donc suivi avec attention, monsieur le Premier ministre, les modifications qu'y ont apportees recemment le President de la Republique et votre gouvernement. Nous avons bien compris qu'elles avaient pour but de mieux contribuer a la construction du pilier europeen de defense et a une certaine autonomie de decision et d'action de l'Europe.

Cette attitude realiste, qui nous a semble ne pas remettre en cause les grands principes (Rires et exclamations sur les bancs du groupe socialiste), a-t-elle apporte, lors de la recente reunion du Conseil de l'Atlantique Nord, les resultats que la France attendait ?

Je souhaiterais, monsieur le Premier ministre, que vous indiquiez a la representation nationale quelles consequences aura ce sommet de Berlin pour notre pays et pour l'Europe, et comment les reformes qui y ont ete decidees seront mises en oeuvre dans les prochains mois. (Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la Republique.)

M. le president. La parole est a M. le Premier ministre.

M. Alain Juppe, Premier ministre. Monsieur le president Boyon, la session ministerielle de l'Alliance atlantique qui s'est tenue a Berlin le 3 juin a abouti a un accord d'une grande portee.

Pour bien la mesurer, je crois qu'il est necessaire de rappeler ce qu'etaient les objectifs du President de la Republique et du Gouvernement. Nous voulions que puisse s'affirmer au sein de l'Alliance atlantique l'identite europeenne en matiere de defense, aussi bien sur le plan politique que sur le plan militaire. Nous avons indique, notamment au mois de decembre dernier, que ce serait a la mesure de l'affirmation de cette identite europeenne que la France pourrait se rapprocher des institutions de l'Alliance atlantique.

L'accord de Berlin est un succes, un succes pour la diplomatie francaise, un succes pour les Europeens..., Plusieurs deutes du groupe socialiste. Et pour les Americains !

M. le Premier ministre. ... et un succes pour le partenariat entre les Europeens et les Americains.

(Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la Republique et du groupe de l'Union pour la democratie francaise et du Centre. - Protestations sur les bancs du groupe socialiste.)

Quel est, rapidement retrace, le contenu de cet accord ?

Il prevoit d'abord - et c'est une avancee considerable, sauf (Protestations sur les bancs du groupe socialiste.), bien entendu, pour ceux qui ne veulent pas voir - ...

M. Didier Boulaud. On ne voit rien, helas !

M. le Premier ministre. ... que les Europeens pourront conduire eux-memes avec des «moyens OTAN» des operations sous direction politique et sous conduite strategique de l'Union de l'Europe occidentale: ...

M. Didier Boulaud. Et avec l'accord de Americains !

M. le Premier ministre. ... c'est ce que nous souhaitons, et c'est ce que nous avons obtenu. (Applaudissements)

sur de nombreux bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française.) La notion d'autonomie européenne que vous évoquiez est ainsi garantie.

M. Christian Bataille. Vous pliez le genou !

M. le Premier ministre. Deuxièmement, cet accord prévoit qu'au sein des moyens de l'OTAN seront identifiés au préalable les moyens qui pourront être mis à la disposition des Européens pour ces opérations qu'ils conduiraient sous la bannière de l'UEO. Cela peut être des quartiers généraux, des éléments de commandement, des capacités de soutien. C'est ce qu'on appelle les groupes de forces interarmées multinationales: les GFIM.

Troisièmement, l'accord prévoit des arrangements de commandement pour la conduite de ces opérations placées sous l'autorité de l'UEO et, enfin, la planification et l'entraînement, dès le temps de paix, de ces moyens, qui pourront donc être ainsi utilisés par ce que vous avez appelé le «pilier européen» de l'Alliance atlantique. Quand on analyse la portée de ces innovations, on se rend compte que les procès d'intention faits par quelques psycho-rigides ou nostalgiques du passé (Rires et exclamations sur les bancs du groupe socialiste) sur la prétendue réintégration du dispositif intégré de l'Alliance ne correspondent à aucune réalité. (Exclamations sur les mêmes bancs.)

Je n'ai désigné personne ! (Sourires sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.)

En réalité, c'est une nouvelle organisation de l'alliance atlantique qui est en train de se mettre en place. C'est la raison pour laquelle la France, forte de ce succès, peut maintenant concrétiser son engagement de rapprochement vis-à-vis de cette alliance nouvelle.

Beaucoup reste naturellement à faire.

M. Christian Bataille. Vous vous êtes soumis !

M. le Premier ministre. Il reste notamment à mettre en place concrètement les fameux GFIM, dont j'ai parlé. Cela sera examiné lors d'une prochaine réunion à Bruxelles des ministres de la défense, à laquelle participera Charles Millon, le 13 juin prochain. Il nous reste également à adapter les commandements de l'OTAN.

Je pense que tout cela sera mis en place pour le Conseil atlantique de la fin de cette année 1996. Ainsi, la diplomatie française et le Président de la République auront atteint un des grands objectifs de leur politique étrangère. (Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et sur de nombreux bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.)

Texte de la réponse

M. le président. La parole est à M. Jacques Boyon.

M. Jacques Boyon. Monsieur le président, monsieur le Premier ministre, mes chers collègues, les relations entre la France et l'OTAN ont toujours été un point essentiel de la politique extérieure et de la politique de défense de la France, et, depuis le retrait de la France du dispositif intégré militaire à l'initiative du général de Gaulle, dont nous nous rappelons très bien le raisonnement qui l'a conduit à cette décision, nous sommes très attentifs à l'évolution de ces relations.

Nous avons donc suivi avec attention, monsieur le Premier ministre, les modifications qu'y ont apportées récemment le Président de la République et votre gouvernement. Nous avons bien compris qu'elles avaient pour but de mieux contribuer à la construction du pilier européen de défense et à une certaine autonomie de décision et d'action de l'Europe.

Cette attitude réaliste, qui nous a semblé ne pas remettre en cause les grands principes (Rires et exclamations sur les bancs du groupe socialiste), a-t-elle apporté, lors de la récente réunion du Conseil de l'Atlantique Nord, les résultats que la France attendait ?

Je souhaiterais, monsieur le Premier ministre, que vous indiquiez à la représentation nationale quelles conséquences aura ce sommet de Berlin pour notre pays et pour l'Europe, et comment les réformes qui y ont été décidées seront mises en œuvre dans les prochains mois. (Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République.)

M. le président. La parole est à M. le Premier ministre.

M. Alain Juppé, Premier ministre. Monsieur le président Boyon, la session ministérielle de l'Alliance atlantique qui s'est tenue à Berlin le 3 juin a abouti à un accord d'une grande portée.

Pour bien la mesurer, je crois qu'il est necessaire de rappeler ce qu'etaient les objectifs du President de la Republique et du Gouvernement. Nous voulions que puisse s'affirmer au sein de l'Alliance atlantique l'identite europeenne en matiere de defense, aussi bien sur le plan politique que sur le plan militaire. Nous avons indique, notamment au mois de decembre dernier, que ce serait a la mesure de l'affirmation de cette identite europeenne que la France pourrait se rapprocher des institutions de l'Alliance atlantique.

L'accord de Berlin est un succes, un succes pour la diplomatie francaise, un succes pour les Europeens..., Plusieurs deutes du groupe socialiste. Et pour les Americains !

M. le Premier ministre. ... et un succes pour le partenariat entre les Europeens et les Americains.

(Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la Republique et du groupe de l'Union pour la democratie francaise et du Centre. - Protestations sur les bancs du groupe socialiste.)

Quel est, rapidement retrace, le contenu de cet accord ?

Il prevoit d'abord - et c'est une avancee considerable, sauf (Protestations sur les bancs du groupe socialiste.), bien entendu, pour ceux qui ne veulent pas voir - ...

M. Didier Boulaud. On ne voit rien, helas !

M. le Premier ministre. ... que les Europeens pourront conduire eux-memes avec des «moyens OTAN» des operations sous direction politique et sous conduite strategique de l'Union de l'Europe occidentale: ...

M. Didier Boulaud. Et avec l'accord de Americains !

M. le Premier ministre. ... c'est ce que nous souhaitons, et c'est ce que nous avons obtenu. (Applaudissements sur de nombreux bancs du groupe du Rassemblement pour la Republique et du groupe de l'Union pour la democratie francaise.) La notion d'autonomie europeenne que vous evoquiez est ainsi garantie.

M. Christian Bataille. Vous pliez le genou !

M. le Premier ministre. Deuxiemement, cet accord prevoit qu'au sein des moyens de l'OTAN seront identifies au prealable les moyens qui pourront etre mis a la disposition des Europeens pour ces operations qu'ils conduiraient sous la banniere de l'UEO. Cela peut etre des quartiers generaux, des elements de commandement, des capacites de soutien. C'est ce qu'on appelle les groupes de forces interarmees multinationales: les GFIM.

Troisiemement, l'accord prevoit des arrangements de commandement pour la conduite de ces operations placees sous l'autorite de l'UEO et, enfin, la planification et l'entrainement, des le temps de paix, de ces moyens, qui pourront donc etre ainsi utilises par ce que vous avez appele le «pilier europeen» de l'Alliance atlantique. Quand on analyse la portee de ces innovations, on se rend compte que les proces d'intention faits par quelques psycho-rigides ou nostalgiques du passe (Rires et exclamations sur les bancs du groupe socialiste) sur la pretendue reintegration du dispositif integre de l'Alliance ne correspondent a aucune realite. (Exclamations sur les memes bancs.)

Je n'ai designe personne ! (Sourires sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la Republique et du groupe de l'Union pour la democratie francaises et du Centre.)

En realite, c'est une nouvelle organisation de l'alliance atlantique qui est en train de se mettre en place. C'est la raison pour laquelle la France, forte de ce succes, peut maintenant concretiser son engagement de rapprochement vis-a-vis de cette alliance nouvelle.

Beaucoup reste naturellement a faire.

M. Christian Bataille. Vous vous etes soumis !

M. le Premier ministre. Il reste notamment a mettre en place concretement les fameux GFIM, dont j'ai parle. Cela sera examine lors d'une prochaine reunion a Bruxelles des ministres de la defense, a laquelle participera Charles Millon, le 13 juin prochain. Il nous reste egalement a adapter les commandements de l'OTAN.

Je pense que tout cela sera mis en place pour le Conseil atlantique de la fin de cette annee 1996. Ainsi, la diplomatie francaise et le President de la Republique auront atteint un des grands objectifs de leur politique etrangere. (Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la Republique et sur de nombreux bancs du groupe de l'Union pour la democratie francaise et du Centre.)

Données clés

Auteur : [M. Boyon Jacques](#)

Circonscription : - RPR

Type de question : Question au Gouvernement

Numéro de la question : 1689

Rubrique : Défense nationale

Ministère interrogé : Service du Premier Ministre

Ministère attributaire : Service du Premier Ministre

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 5 juin 1996, page 3750

Réponse publiée le : 5 juin 1996, page 3750

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue au Journal officiel du 5 juin 1996